

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.04.10-005 - Approbation de l'adhésion du Syndicat Mixte Pays Médoc au futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

PREFECTURE
 DE .GIRONDE
15 AVR. 2019
 Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

DEL.2019.04.10-005 - Approbation de l'adhésion du Syndicat Mixte Pays Médoc au futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5721-1,
- Vu le code de l'environnement, notamment ses article L333-1 et suivants,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc, à compter de la publication du décret de classement du Parc,
- Vu la délibération n° 03 du Syndical Mixte Pays Médoc du 14 décembre 2018 décidant l'adhésion du Syndicat au futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc,
- Considérant le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre daté du 29 novembre 2018 décrivant la procédure d'adhésion-dissolution permettant la transition entre le Syndicat Mixte Pays Médoc et le futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc,
- Considérant la délibération n° 03 du Syndicat Mixte Pays Médoc du 14 décembre 2018 décidant de son adhésion au futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc,
- Considérant que cette adhésion doit être approuvée par les membres du Syndicat Mixte Pays Médoc, dont fait partie la Commune,
- Considérant le courrier daté du 21 mars 2019 par lequel le Syndicat mixte Pays Médoc informe la Commune de l'aboutissement de la procédure de création du Parc naturel régional Médoc,
- Considérant, selon ce courrier, que le décret du Premier Ministre portant création du PNR Médoc est attendu pour la fin du premier semestre 2019, avec tenue du premier Comité Syndical immédiatement après,
- Considérant la nécessité de désigner les délégués par anticipation sur la date de création du Parc, afin de tenir les échéances imposées, notamment pour le vote du budget du Syndicat mixte,
- Considérant les statuts du nouveau syndicat mixte approuvés avec la Charte du Parc naturel régional et annexés à l'arrêté préfectoral susvisé, lesquels prévoient en leur article 6 que les délégués du collège des Portes du Parc sont désignés au sein de leurs assemblées délibérantes respectives,
- Considérant que la commune est donc amenée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, et à en informer le Syndicat Mixte Pays Médoc,
- Considérant que le délégué sera appelé à participer aux décisions de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Parc et aux commissions thématiques dans lesquelles seront élaborés les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du Parc,
- Considérant que ce délégué sera le représentant de la Commune auprès du Parc et le relais du Parc auprès des instances communales et qu'il jouera donc un rôle important dans la mobilisation de tous les acteurs autour de ce bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, son projet,
- Considérant la candidature de Monsieur Marc VERDIER en tant que délégué titulaire et la candidature de Bernard DE SOUZA en tant que délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

✚ **DECIDE :**

- **D'approuver** l'adhésion du Syndicat Mixte Pays Médoc au futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc.
- **De désigner** Marc VERDIER en qualité de délégué titulaire de la Commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc.
- **De désigner** Bernard DE SOUZA en qualité de délégué suppléant.

- **La présente délibération** sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Pays Médoc.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 10 avril 2019
Le Maire
Béatrice de FRANÇOIS

PREFECTURE
DE GIRONDE
15 AVR. 2019
Bureau du Courrier

